

vue des Hollandais, conforme à leur souveraineté).

E) La question des finances, du plébiscite, etc.

Avant que les Hollandais ne fussent revenus en Indonésie au début de 1946, leurs intentions m'étaient déjà clairement apparues. C'est la tendance impérialiste des Pays-Bas qui les a amenés à adopter leur position au cours des négociations qui se poursuivent déjà depuis près de deux ans.

La tendance impérialiste des Pays-Bas a pour résultat que ceux-ci sont incapables de faire des concessions importantes au peuple indonésien, même s'ils voulaient les faire. Et ce, sans mentionner même qu'une reconnaissance de l'indépendance pleine et entière de l'Indonésie signifie la chute de l'impérialisme hollandais et la paupérisation du peuple hollandais. Pour se rendre compte de la justesse de cette affirmation, les lecteurs attentifs sont invités à prendre connaissance des autres brochures que j'ai écrites (dont l'une, intitulée « *Action de masse* », a été rédigée au milieu de 1926). Etant averti du caractère impérialiste des Pays-Bas, j'avais posé la revendication suivante au Congrès du *Persatuan Perdjoangan* (Front populaire) du 3 au 5 janvier 1946 : **NEGOCIER SEULEMENT SUR LA BASE DE LA RECONNAISSANCE DE L'INDEPENDANCE PLEINE ET ENTIERE ET DE LA CONFISCATION DE TOUS LES BIENS ENNEMIS.**

Je suis prêt à entreprendre des négociations avec les Pays-Bas après la reconnaissance de l'indépendance de l'Indonésie. Par suite de cette reconnaissance, les troupes néerlandaises doivent quitter les côtes et mers indonésiennes. Si ces troupes n'étaient pas retirées, les Hollandais devraient être considérés comme des ennemis. Et les propriétés ennemies devraient effectivement être confisquées. Tout ceci est conforme au droit de guerre et au droit international.

Afin d'assurer que le peuple soit capable de continuer la lutte pour la défense de l'indépendance proclamée le 17 août 1945, le Front Populaire avait exigé la formation d'un *gouvernement du peuple* et d'une *armée du peuple* (6). Poser ces revendications, c'était remplir mon devoir de citoyen indonésien. Mais on ne m'a pas entendu. On a même cherché à étouffer ma voix. J'ai été arrêté à la demande de la délégation (indonésienne aux Pays-Bas). Ainsi, les négociations contre lesquelles je me suis déclaré parce qu'elles n'étaient pas menées sur la base de la reconnaissance de l'indépendance complète, se sont prolongées pendant deux ans. Avec quel résultat ? Renforçant continuellement leur armée et consolidant leur position politique et économique, les Hollandais sont en train de s'approprier toujours plus et de poser des revendications toujours plus nombreuses. Aujourd'hui, en mai 1948, le gou-

vernement qui sont en train d'être exécutées auront probablement des résultats brusques et indésirables pour le mouvement d'émancipation (mai 1948).

E) Continuer à faire des concessions ou... se battre !

vernement de la République n'exerce le pouvoir que sur 10 % du territoire indonésien. Et les Hollandais continuent à suivre une politique et une « diplomatie » qui confirment le dicton populaire : insatiable comme un Hollandais qui essaie de s'approprier des terres. Ainsi, la reconnaissance des droits de propriété néerlandaise a déjà été étendue à la reconnaissance de la souveraineté néerlandaise sur toute l'Indonésie. Ce droit à la souveraineté déjà reconnu est aujourd'hui exploité par les Hollandais avec toute la malice de ceux « qui essaient de s'approprier des terres », afin d'acquiescer la domination sur toutes les affaires du peuple indonésien. En d'autres termes : ils s'efforcent aujourd'hui par tous les moyens de reconstituer leur domination coloniale, c'est-à-dire leurs pleins pouvoirs sur la vie et la mort du peuple indonésien.

Comme il y a deux ans, je continue de défendre la position suivante : négocier seulement sur la base de la reconnaissance de l'indépendance pleine et entière. Mon point de vue est conforme à la proclamation d'indépendance du 17 août 1945 et, à ce sujet, je dois constater :

1° Qu'une Union néerlandaise, soumise à la Couronne des Pays-Bas, est en contradiction avec la Proclamation et avec la souveraineté populaire. Cette souveraineté populaire est à mon avis inaltérable et indivisible, aussi bien temporairement que pour toujours. Le gouvernement de l'Indonésie ne peut pas être transformé en rassemblement d'Abdul Kadirs ou de Hussein Djajadiningra! (7).

2° Que le statut de l'Indonésie, unitaire ou fédérale, République unifiée ou Etats-Unis d'Indonésie, doit dépendre exclusivement de la compétence et des décisions des Indonésiens. Les Hollandais comme tout autre peuple étranger, n'ont pas le droit de s'immiscer dans les affaires relatives à la constitution de la République indonésienne.

3° Que la question de l'armée, des relations étrangères, des finances, etc... doit dépendre exclusivement de la compé-

(5) Ces massacres furent exécutés sous la direction de l'aventurier Westerling, que le gouvernement néerlandais continue à protéger dans ses pérégrinations à travers le monde.

(6) Par ailleurs, dans le chapitre XV de sa brochure, Tan Malakka définit ainsi l'armée du peuple : « L'Armée du Peuple est une armée composée de tout le peuple et luttant pour les intérêts et les idéaux du peuple. Dans la révolution, la tâche de l'Armée du Peuple consiste à réaliser le programme du prolétariat. L'Armée du Peuple est une Armée révolutionnaire, c'est-à-dire une armée ayant une **politique révolutionnaire** ».

(7) Des Quisling, utilisés par les Hollandais dans les Etats séparatistes qu'ils construisent dans les territoires indonésiens occupés par eux.